

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation  
10.10.2024

Date d'affichage  
10.10.2024

Objet de la délibération

Tarif de location des arènes

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
22 octobre 2024  
Et publication du  
22 octobre 2024

Secrétaire de séance,  
Julien LAGESTE




**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GAMARDE LES BAINS**

Séance du 17 octobre 2024

l'an deux mille vingt quatre  
et le 17 octobre

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

**Présents** : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Julien Lageste et Adelino Machado

**Excusés** : Mme Camille Dulamon et M. Pierre Lanquetin

**Absents** : Mmes Patricia Roudaut et Céline Villenave

**Procurations** : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

**Secrétaire de séance** : Julien Lageste

Monsieur le Maire relate une demande du club de rugby ASM, Association Sportive Montfortoise, et de son école de rugby ERPM, Ecole de Rugby Pomarez Amou Montfort, qui sollicite la mise à disposition des arènes en cas d'intempéries pour y organiser les entraînements de rugby.

Il est proposé d'honorer la demande du club de rugby ASM et de son école de rugby ERPM pour un montant de 100 € pour la saison 2024/2025 et de définir les règles d'utilisation des arènes dans une convention de location.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (hormis M. Lacape Denis faisant partie de l'ERPM, qui n'a pas participé au vote) :**

- **APPROUVE** la mise à disposition des arènes au club de rugby ASM et à son école de rugby ERPM en cas d'intempéries pour y organiser des entraînements
- **FIXE** le tarif de 100 € pour la saison 2024/2025 allant de septembre 2024 à août 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de location des arènes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
J. CURUTCHET, Maire

